

# Les interdictions sur les sites

*Pour garantir la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur les sites, les interdictions suivantes doivent être respectées :*



▶ *Le dépôt d'ordures ménagères.*



▶ *L'accès aux bennes.*

▶ *Les opérations de chiffonnage ou de récupération.*

▶ *Le franchissement des limites autorisées.*



▶ *Les animaux en dehors des véhicules des propriétaires.*



▶ *Les mineurs hors des véhicules.*



▶ *De fumer sur les sites. Les contrevenants pourront être poursuivis.*



*En cas de dépôt volontaire d'un matériau dans un caisson non destiné à cet effet, il pourra être facturé à la personne le coût global d'élimination du caisson "pollué".*